



# Institut Saint-Joseph

Ecole Fondamentale Libre Tél. et Fax : 068/28.25.56

 $Courriel: \underline{saint.joseph.ath@swing.be}\\ Web: \underline{www.saintjosephath.be}$ 

Rue des Ecriniers, 4 7800 ATH Rue de Soignies, 308 7810 MAFFLE

PROJET D'ETABLISSEMENT

#### 1. INTRODUCTION.

Le texte ci-dessous constitue notre projet d'établissement. Ce document exprime notre volonté collective de réaliser pendant les deux ou trois prochaines années les quelques actions définies comme prioritaires par et pour notre communauté éducative.

Celles-ci s'inscrivent en projet collectif et cohérent dans le cadre du décret «missions » du 24 juillet 1997.

Soucieux des échéances 2000/2005 visant la continuité des apprentissages et l'organisation des écoles en cycles, notre projet est la mise en œuvre d'une volonté de collaboration de tous les membres de notre communauté éducative (élèves, parents, enseignants, direction, pouvoir organisateur, acteurs externes) réunie dans notre conseil de participation.

Cette mise en œuvre de notre projet ne débute pas avec l'obligation décrétale; des réalisations présentes ou précédentes constituent un appui important sur lequel les innovations projetées s'enracinent.

Chaque membre de l'équipe s'investissant au mieux dans l'action, nous faisons tous appel aux compétences particulières de chacun, pour garantir la meilleure qualité d'encadrement pédagogique et éducatif des enfants qui nous sont confiés.

Le projet d'établissement représente plus qu'une intention que nous nous engageons à concrétiser. En choisissant ces priorités, notre objectif est de les faire aboutir.

Nous sommes conscients des réalités du terrain auxquelles elles sont confrontées et nous attachons à réunir les disponibilités des moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

Nous nous engageons à évaluer régulièrement l'avancement de notre projet ainsi que les résultats au terme des deux ans. Ce terme étant un moment fort d'évaluation sans pour autant mettre un terme à l'action entreprise si celle-ci s'avère apporter un réel bénéfice dans la formation des enfants.

Pour respecter la dimension partenariale de ce projet d'établissement, l'évaluation de celui-ci s'effectuera notamment au conseil de participation qui en a reçu mandat.

Si des actions n'ont pu aboutir, si des défis n'ont pu être relevés, au moins devrons-nous en identifier les raisons et mettre en œuvre les actions de régularisation nécessaires.

Cette introduction décrit l'esprit dans lequel nous souhaitons que ce texte soit lu tant au terme qu'au départ de notre projet d'établissement.

#### 2. <u>LIBELLE DU PROJET.</u> INTENTIONS GENERALES.

## PERIODIQUE DE TYPE « JOURNAL SCOLAIRE ». ACTUALISATION ET PRISE EN CHARGE COLLECTIVE DU JOURNAL DES ELEVES.

TITRE RETENU : « Regarde mon école »

#### **INTENTIONS EDUCATIVES:**

- > Favoriser les échanges dans l'environnement des enfants et de chacun d'eux.
- ➤ Favoriser les échanges entre les enfants.
- ➤ Ouvrir l'horizon des enfants au niveau de la communication et, par là, à la compréhension de l'univers dans lequel ils vivent.
- ➤ Développer le savoir-vivre au sein de l'école et accentuer le respect des autres dans leurs différences tout en s'affirmant comme personne responsable.
- > Développer l'autonomie et l'esprit d'initiative dans un projet collectif et construit.
- Viser les valeurs chrétiennes que sont l'entraide et le don de soi.

#### **INTENTIONS PEDAGOGIQUES:**

- > Développer les compétences liées à la communication, à savoir :
  - la lecture de documents
  - l'écoute des informations
  - l'utilisation des médias, leur compréhension et l'aspect critique
  - la recherche par les moyens informatiques
  - l'usage des multimédias : Internet en recherche et en communication.
- > Développer les compétences liées à la lecture par :
  - l'usage conduit des bibliothèques
  - la lecture de documents informatifs
  - la lecture d'autres documents littéraires
  - la structuration liée à ces différentes lectures
- > Développer les compétences liées à l'écriture en :
  - élaborant des textes liés aux différentes typologies, dès la maternelle
  - structurant les éléments constitutifs du texte, de manière progressive au cours des différents cycles scolaires
  - proposant des occasions vraies d'écriture et de communication

#### Notre projet.

Suivant tous les principes énoncés ci-dessus, mettant en synergie les partenariats établis en conseil de participation, nous nous mettons en équipe pour produire, avec les enfants, un périodique réalisé par les groupes d'élèves de notre école, répartis par groupes d'âge, de niveau, d'intérêt, en visant essentiellement les aspects éducatifs et pédagogiques de la mission de l'école, et en particulier, de l'école chrétienne.

#### 1. POURQUOI.

- Nous voulons, pour assurer le meilleur apprentissage de vos enfants dans la langue française et dans tous les aspects de la communication, créer un outil efficace d'enseignement.
- Nous voulons que notre pédagogie soit active et interactive.
- Nous voulons que les enfants soient partenaires de leurs apprentissages.
- Nous voulons respecter nos engagements pris dans le projet éducatif, dans le projet pédagogique de notre école.
- Nous voulons mettre en œuvre notre programme et les directives qui nous sont données par les pouvoirs qui nous donnent mission et dont nous dépendons.
- Nous voulons que nos enfants soient prêts à vivre dans une société aux multiples faces.
- Pous voulons que nos enfants soient prêts à vivre ensemble dans une société faite de justice, de respect et de liberté dans la clairvoyance.
- Pous voulons qu'ils puissent se développer dans une philosophie sereine de vie chrétienne telle que nous la dicte nos statuts d'établissement libre catholique.

#### 2. QUOI.

Dès aujourd'hui, avec l'aide de tous nos partenaires réunis dans le Conseil de Participation de l'école, les enseignants et les enfants se mettent à l'œuvre pour créer une REVUE SCOLAIRE, rédigée par et avec les enfants : « REGARDE MA CLASSE ». Ce journal est l'outil qui nous permettra de rencontrer tous les objectifs énoncés ci-dessus. Cette production peut, au fil du temps, émerger d'une classe ou d'un ensemble de classes, suivant les intérêts du projet d'écriture.

#### 3. QUI.

Tous les partenaires de notre communauté éducative se mettent en œuvre. Même si les enfants et les enseignants sont les premiers impliqués, toute collaboration constructive est bienvenue.

#### 4. COMMENT.

- Régulièrement, dans toutes les classes de l'école, nous travaillerons à produire des articles pour notre journal.
- Des groupes d'enfants et d'enseignants s'occuperont de chaque rubrique.
- Des activités de langue française permettront de tirer tous les apprentissages possibles au vu des difficultés rencontrées par chacun dans le travail entrepris.
- Nous évaluerons régulièrement tous les aspects des actions et des apprentissages.
- Thous nous équiperons, pour parfaire notre action, d'outils utiles et nécessaires.
- Nous rendrons compte à nos instances légales de l'avancement de ces actes pédagogiques.

### 3. PARTENARIAT DANS L'ACTION. RESPONSABILITES.

<u>Les enfants</u>	Choix des articles Rédaction
	Illustration
	Constitution d'une équipe de rédaction
	Information et documentation
<u>Les enseignants</u>	Guidance
	Organisation
	Planification
	Organisation des apprentissages
	Gestion des apprentissages
	Réalisation
	Production
	Evaluation
<u>Les parents</u>	Diffusion
	Aide logistique
	Recrutement de parrains et marraines
<u>La paroisse</u>	Information des célébrations
	Données diverses au niveau de la vie
	chrétienne
<u>Le P.O.</u>	Soutien de l'action
	Mise en œuvre et prise en charge d'outils
	logistiques
<u>Les partenaires culturels</u>	Relations
et sportifs	Informations
Les partenaires en lecture et	Sources de documentation,
$\underline{information}$	de diversification et d'information
Les partenaires techniques	Moyens logistiques
	Aide technique

#### 4. MODALITES D'ORGANISATION.

#### (sans hiérarchie)

- ➤ En concertation, les enseignants déterminent le squelette du feuillet en élaboration. Ce squelette tient compte d'un système de tournante où chaque groupe ou chaque cycle se confronte à la production d'un article utilisant l'une des typologies de textes. De la sorte, chaque classe aura, pour le moins, produit chaque année un travail de chaque type.
- ➤ Une équipe de rédaction constituée d'élèves et d'enseignants détermine les sujets à développer. Deux ou trois élèves se chargent de repérer les éléments d'information et d'illustration pour chaque domaine envisagé. Une telle cellule est mise en place pour chaque type de rubrique.
- ➤ Chaque classe/cycle veille à peaufiner la correction et à mettre en page ses travaux ( travail collectif sur affiche, par exemple, pour réaliser la maquette des pages ).
- ➤ Un groupe d'enseignants veille à la reproduction et un groupe d'élèves se charge de l'assemblage et de la diffusion.
- ➤ Un prix symbolique de ( 10F, 20F, .. ) est imposé pour donner valeur au document produit.
- Les enseignants dont les horaires de cours prévoient des heures de remédiation au sein des classes de l'école mettent à profit ce temps pour aider de manière individualisée les enfants en charge de production, si possible ceux qui se trouvent en situation de faiblesse sur le plan de l'expression écrite et sur le plan de la recherche d'informations intéressant leurs investigations.

#### 5. OBJECTIFS ET ACTIONS.

#### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Permettre aux enfants de se familiariser avec l'environnement de l'écrit et des moyens de communication.
- Permettre aux enfants de maîtriser les outils d'information et l'accès aux grands canaux culturels et informationnels modernes.

### EVALUATION INDICES PEDAGOGIQUES

- Les classes se rendent régulièrement dans les BCDI.
- Les enfants sont capables de retrouver une information dans les documents mis à leur disposition.
- Les activités proposées aux enfants visent à sélectionner les médias spécifiques à chaque recherche.
- Les enfants acquièrent le réflexe de la vérification de leurs informations.

#### OBJECTIFS OPERATIONNELS

Créer une habitude , chez les enfants,

- de se documenter avant de produire un écrit.
- d'utiliser les moyens mis à leur disposition de manière opportune.

### lecture

### EVALUATION INDICES OPERATIONNELS

- Dans les productions liées au périodique, on perçoit clairement l'apport des outils de recherche.
- Les outils sont effectivement mis à la disposition des enfants et sont opérationnels.

#### **ACTIONS**

Visiter les bibliothèques, les moyens médiatiques et les multimédias, se documenter pour produire des articles bien faits et intéressants.

#### **STRUCTURATIONS**

- Utiliser les sources de renseignement et d'information, les sources de culture et de communication.
- Classer les livres et les autres documents de la bibliothèque et du centre d'information.
- Utiliser régulièrement ce centre afin d'en faire un centre de vie culturelle et informative.
- Elaborer et faire respecter un mode de vie dans ce centre, lieu de vie commune et interactive.
- Etablir des correspondances entre ce centre et les autres foyers de culture et d'information.
- Permettre aux enfants de s'approprier les outils et de les personnaliser.

#### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Elaborer, dès la maternelle, des textes liés aux différentes typologies.

#### OBJECTIFS OPERATIONNELS

Mettre en place et planifier, en concertation, un organigramme qui met chaque groupe d'enfants en situation d'écriture suivant les diverses typologies.

#### **ACTIONS**

Se mettre à l'œuvre, par groupes de classe ou interclasses, dans un cycle, pour réaliser un ou plusieurs articles déterminés en concertation d'enseignants. Il va de soi qu'il s'agit d'une expression et donc que les enfants restent autonomes dans leur production. Celle-ci, sous le contrôle des enseignants, doit exprimer franchement le point de vue de l'enfant.

#### EVALUATION INDICES PEDAGOGIQUES

- Chaque enfant aura, chaque année, produit au moins une fois un texte de chaque type.
- Au moins une fois par an, chaque enfant aura vu un de ses textes sélectionné pour la production du périodique et se verra ainsi valorisé.
- Les structures d'accompagnement sont mises en place et fonctionnent pour aider les enfants qui manifestent des difficultés au niveau de l'expression.

## OPERATIONNELS Un répertoire est mis en pl

Un répertoire est mis en place afin d'assurer à chaque enfant l'assurance de voir éditer au moins une œuvre par an. Une équipe d'accompagnement est mise en place et fonctionne pour aider les enfants en difficulté d'écriture dans leur acquisition de compétences autant que dans leurs productions.

**EVALUATION** 

**INDICES** 

### écriture

#### **STRUCTURATIONS**

- Constituer une collection de textes d'enfants mise en relation avec une collection de textes d'auteurs afin de permettre une relecture comparative des textes des enfants pendant des travaux de classe.
- Etudier, dans les activités de classe, les différents types de textes pour en décoder les caractéristiques et apprendre à les utiliser dans les productions.
- Lire et écrire des textes en structurant petit à petit les 7 compétences textuelles, correspondant aux 7 niveaux constitutifs du texte, à savoir :
  - \* La situation de communication.
  - \* L'élaboration des contenus.
  - \* L'organisation générale.
  - \* La cohérence entre phrases et paragraphes.
  - \* L'aspect lexical et grammatical.
  - \* L'aspect orthographique.
  - \* Les aspects non-verbaux.

#### 6. NOTE: Le décret « Missions » spécifie...

Article 67: (...) « Le projet d'établissement est élaboré en tenant compte :

- 1° des élèves inscrits dans l'établissement, de leurs caractéristiques tant culturelles que sociales, de leurs besoins et de leurs ressources dans les processus d'acquisition des compétences et savoirs ;
- 2° des aspirations des élèves et de leurs parents en matière de projet de vie professionnelle et de poursuite des études ;
- 3° de l'environnement social, culturel et économique de l'école ;
- 4° de l'environnement naturel, du quartier, de la ville, du village dans lesquels l'école est implantée.

Lorsqu'il s'agit d'un établissement ordinaire, le projet d'établissement fixe les choix pédagogiques et les actions prioritaires mises en œuvre pour favoriser l'intégration des élèves issus de l'enseignement spécial. »

Notre projet tient compte de ces données. L'utilisation des heures de remédiation en service au projet garantit l'aide aux enfants en difficulté, notamment ceux qui pourraient échoir de l'enseignement spécial.

Leur intégration est aussi renforcée par leur participation prioritaire aux cellules de gestion des rubriques du journal.

Article 14 : « Tout établissement organisant l'enseignement fondamental ou primaire ou le premier degré d'enseignement secondaire définit, dans son projet visé à l'article 67, les moyens qu'il mettra en œuvre pour faciliter la transition entre les deux dernières années de l'enseignement primaire et le premier degré de l'enseignement secondaire. Ces moyens pourront comprendre notamment l'échange de documents pédagogiques et d'informations relatives à la maîtrise des socles de compétences, à la réalisation d'activités en commun et, de manière plus générale, aux concertations en matière de projets d'établissement. »

Nous prenons contact avec les établissements secondaires libres environnant notre école, notamment afin d'assurer des échanges et un parrainage de nos petits journalistes par leurs aînés du secondaire au sein des cellules de rubriques du journal.

Article 15 : (...) « Le projet d'établissement visé à l'article 67 fixe les modalités selon lesquelles est organisé le parcours en trois ans du premier degré ou en cinq ans de la deuxième étape de l'enseignement obligatoire. »

Nous basant sur les évaluations susnommées 'indices pédagogiques', une évaluation formative étant mise en place au fil des activités, nous osons croire en l'école de la réussite. Toutefois, une évaluation sommative sera mise en place en fin de deuxième primaire, en fin de cinquième et en fin de sixième afin de certifier l'acquisition par tous, tant que possible, des socles de

compétences. La deuxième étape pourrait, si besoin s'en faisait sentir de manière impérative, être programmée en cinq ans plutôt que quatre. Pour le premier cycle, la structure actuelle de notre établissement nous oblige à différencier les deux implantations : l'implantation de Maffle étant fondamentale, peut organiser le cycle en trois ans ; l'implantation de Ath, limitée à l'enseignement primaire ne peut offrir que deux années à ce premier cycle, la troisième maternelle étant obligatoirement organisée dans une autre école.

Articles 32 et 60 : (...) « Dans le cadre de son projet, visé à l'article 67, chaque établissement peut affecter l'équivalent de deux semaines réparties sur l'ensemble du troisième degré à des activités destinées à favoriser la maturation par les élèves de leurs choix professionnels et des choix des études qui en résultent. Ces activités font partie des études régulières de l'élève. Les membres du personnel qui coordonnent et guident ces activités sont en activité de service (...).

Notre projet prévoit la possibilité de rencontres avec les établissements d'enseignement secondaire libre environnants ainsi que des contacts féconds avec le monde des médias, particulièrement présent dans notre projet d'action.

#### 7. RESERVES.

Ce texte, constituant notre Projet d'Etablissement, inclut les actions pédagogiques et les volontés éducatives des deux implantations de notre école, de la maternelle à la fin du cycle primaire.

Même si des aspects interdisciplinaires sont voulus et opportuns, les acquisitions spécifiques à chaque discipline d'enseignement sont de rigueur, conformément au P.I. et aux socles de compétences.

Nous nous affirmons comme ECOLE CHRETIENNE, et sommes décidés à faire paraître cet aspect de notre spécificité dans le travail produit avec les enfants et, d'abord, dans nos relations avec chacun d'entre eux.

#### Nos sources :

- ♦ Programme intégré.
- ♦ Décret sur les missions de l'école.
- ♦ Livret 3 de novembre 1998. Des « pourquoi » aux « comment » (SeGEC).
- ♦ Evaluation de notre établissement par Mr. Tumelaire, Inspecteur cantonal.
- ♦ Projets éducatif et pédagogique de notre P.O.

Un merci tout particulier à Ghislain.